

Membres présents :

Patricia Dejumne, Caudine Mélan, Yoan Segura, Natalène Séjourné, Laure-Anna Guerini, Bruno Spitz.

Membres élus excusés :

Sandrine Ballester (procuration), Magali Batty (procuration), Lucie Bouvet, Jean-Luc Bret-dibat (procuration), Nicole Cantisano (procuration), Hubert Delenne (procuration), Maria Teresa Munoz-Sastre (procuration).

Membres de droit non-votants excusés :

Jeanne Kruck (directrice adjointe du département) et Karine Oger (secrétaire du département)

Ordre du jour du conseil :

1. Capacité d'accueil, modalités et critères de sélection 2022-2023 des parcours de master (c.f. doc critères envoyé le 8 nov. 2021)
2. Capacité d'accueil, modalités et critères de sélection 2022-2023 de la Licence professionnelle «Accompagnement de personnes avec un TSA » (c.f. doc envoyé le 8 nov. 2021)



1. Capacité d'accueil, modalités et critères de sélection des parcours de master 2022-2023

Les capacités d'accueil pour les quatre parcours de la **mention psychologie clinique, psychopathologie, psychologie de la santé** ont été discutées et votées lors du Conseil de Département du 8 novembre. Eu égard aux dernières informations et pour éviter toute ambiguïté les capacités d'accueil sont à nouveau votées en même temps que les modalités de sélection (tableau 1) et que les critères de sélection (tableau 2). L'ensemble de ces éléments – capacité d'accueil, modalité de sélection, critères de sélection – est proposé au vote.

Tableau 1 : capacités d'accueil et modalités de sélection mention PCPPS

parcours	Capacité d'accueil	Modalités de sélection
ATND	26	Dossier + audition
Santé	30	Dossier + audition
Psychothérapie	30	Dossier + audition
NPCA	20	Dossier + audition

Tableau 2 : Critères de sélection en master, MENTION: Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé (Les modifications par rapport aux critères appliqués en 2020-21 sont indiquées en rouge)

PARCOURS PROFESSIONNELS	RESPONSABLES	Dossier	Oral
Neuropsychologie Clinique de l'Adulte: remédiation cognitive et apports des nouvelles technologies	Claudine MELAN – Virginie VOLTZENLOGEL	<ul style="list-style-type: none"> -La qualité académique (évaluation du cursus) -Expériences professionnelles et/ou associatives et de mobilité -Capacité à élaborer sur les compétences et les connaissances acquises -Cohérence des expériences universitaire, professionnelle,... avec les objectifs de la formation -Qualité de présentation du dossier (expression écrite, structuration, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> -Le positionnement de l'étudiant en tant que futur professionnel -Les connaissances des outils et techniques de diagnostic et de prise en charge chez les patients cérébro-lésés -La cohérence de la formation et du parcours envisagé par rapport au projet professionnel -Les motivations -La qualité et la clarté de l'exposé
Psychologie clinique de la santé	Florence SORDES - Maria-Térésia MUNOZ-SASTRE	<ul style="list-style-type: none"> -La qualité académique (évaluation du cursus). -Expériences professionnelles et/ou associatives et de mobilité -Capacité à élaborer sur les compétences et les connaissances acquises -Cohérence des expériences universitaire, professionnelle,... avec les objectifs de la formation. -Cohérence des projets (professionnel, stage, mémoire) avec les objectifs de la formation. -Qualité de présentation du dossier (expression écrite, structuration, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> -Les motivations -La cohérence de la formation et du parcours envisagé par rapport au projet professionnel -La qualité et la clarté de l'exposé
Psychothérapie	Stacey CALLAHAN - Nathalène SEJOURNE	<ul style="list-style-type: none"> -La qualité académique (évaluation du cursus). -Expériences professionnelles et/ou associatives et de mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> -qualité et clarté de l'exposé oral -la cohérence de la formation et du parcours envisagé par rapport au projet professionnel -les motivations

		<ul style="list-style-type: none"> -Capacité à élaborer sur les compétences et les connaissances acquises -Cohérence des expériences universitaire, professionnelle,... avec les objectifs de la formation. -Cohérence des projets (professionnel, stage, mémoire) avec les objectifs de la formation. -Qualité de présentation du dossier (expression écrite, structuration, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> -le regard clinique porté sur les expériences de stage
Autisme et autres troubles neuro-développementaux	Jeanne KRUCK - Lucie BOUVET	<ul style="list-style-type: none"> -La qualité académique (évaluation du cursus). Attention : seuls les dossiers avec moins de 5 notes inférieures à 8/20 dans des UEs fondamentales de psychologie ou de méthodologie /statistiques durant les deux premières années de psychologie seront expertisés -Expériences professionnelles et/ou associatives et de mobilité -Capacité à élaborer sur les compétences et les connaissances acquises -Cohérence des expériences universitaire, professionnelle,... avec les objectifs de la formation. -Cohérence des projets (professionnel, stage, mémoire) avec les objectifs de la formation. -Qualité de présentation du dossier (expression écrite, structuration, ...) Mise en évidence des enseignements en lien avec le parcours) 	<ul style="list-style-type: none"> -Le positionnement de l'étudiant en tant que futur professionnel -Les connaissances des outils et techniques utilisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap en lien avec recommandations de la HAS -La qualité et la clarté de l'exposé -La cohérence de la formation et du parcours envisagé par rapport au projet professionnel -Les motivations

Résultat du vote :

Votants 12	NPPV 0	ABS 0	CONTRE 0	POUR 12
-------------------	---------------	--------------	-----------------	----------------

Les élus procèdent ensuite au vote de la capacité d'accueil et les modalités de sélection du **parcours PEPSCO** qui restent inchangés par rapport à 2021-22 : 20 places et sélection par dossier de candidature

Résultat du vote :

Votants 12	NPPV 0	ABS 0	CONTRE 0	POUR 12
-------------------	---------------	--------------	-----------------	----------------

2. Capacité d'accueil, modalités et critères de sélection 2022-2023 de la Licence professionnelle « accompagnement de personnes avec un TSA »

Les membres présents en AG échangent sur la capacité d'accueil, les modalités et les critères de sélection de la licence professionnelle (tableau 3). Les élus estiment être suffisamment renseignés et passent au vote de l'ensemble de ces éléments.

Tableau 3 : Critères de sélection en Licence professionnelle « accompagnement de personnes avec un TSA »

PARCOURS PROFESSIONNEL	RESPONSABLE	Dossier	Oral
Accompagnants des personnes avec un TSA	M. Batty	-Expériences professionnelles et/ou associatives en lien avec le handicap et le TSA -Capacité à élaborer sur les compétences et les connaissances acquises -Cohérence des expériences universitaire, professionnelle,... avec les objectifs de la formation. -Cohérence des projets (professionnel, stage, mémoire) avec les objectifs de la formation. -Qualité de présentation du dossier (expression écrite, structuration, ...)	- Le positionnement de l'étudiant en tant que futur professionnel - Les connaissances sur le TSA et les techniques et outils utilisés dans l'accompagnement -La qualité et la clarté de l'exposé -La cohérence de la formation et du parcours envisagé par rapport au projet professionnel -Les motivations

Résultat du vote :

Votants 12	NPPV 0	ABS 0	CONTRE 0	POUR 12
-------------------	---------------	--------------	-----------------	----------------